

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 8 janvier 2013 à 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de M. Richard Fournier, maire

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Étaient présents les conseillers :

Raymond L'Arrivée, Réjean Gendron, Jacques Vachon, Gilberte Fournier, et Rodrigue Roy le tout formant quorum. Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale de la municipalité de Grand-Métis.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ré : 2013-001

Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et lu en gardant le Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2012

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2012;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Ré : 2013-002

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2012 et l'adopte tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2012

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 décembre 2012;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Ré : 2013-003

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2012 et l'adopte tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 8 JANVIER 2013

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 8 janvier 2013;

Ré : 2013-004

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes du mois et d'autoriser Mme Chantal Tremblay, dir. gén. /sec.trés. à effectuer le paiement des comptes impayés, chèques portant les numéros 3826, 3830 à 3835 totalisant la somme de 19 847.77 \$.

Salaires brut versés durant le mois de DÉCEMBRE 2012 : 8 672.75 \$

Déductions à la source provinciale DÉCEMBRE 2012 : 1 498.99 \$

Déductions à la source fédérale DÉCEMBRE 2012 : 358.29 \$

Prélèvements manuels : 1750.69 \$

Prélèvement automatiques : 527.69 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LÉGISLATION

La directrice générale dépose la lettre de démission de la conseillère Sylvie LeBrun, reçu le 4 janvier 2013, et déclare que le siège numéro 1 au conseil municipal de la municipalité de Grand-Métis est vacant.

Attendu que la vacance du poste de conseiller no1 est constatée dans les 12 mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale (art.337 LER) ;

Ré : 2013-005

Il est proposé par Rodrigue Roy, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis ne décrète pas le comblement du poste par une élection partielle, ce dernier sera comblé que lors de l'élection générale du 3 novembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA (ouvert)

- Conseil Régional de l'environnement + Renouvellement de la carte de membre

Ré : 2013-006

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu que la municipalité de Grand-Métis renouvelle son adhésion au Conseil Régional de l'environnement pour l'année 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- **RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE L'ADMQ**

Ré : 2013-007

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Gendron et résolu à l'unanimité d'accepter que l'abonnement ainsi que l'assurance responsabilité de la directrice soit déboursés par la municipalité au montant de 611.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

- **MOTION DE REMERCIEMENT**

Une motion de remerciement est présentée par monsieur le maire Richard Fournier à madame Sylvie LeBrun pour sa bonne collaboration et son travail, ainsi que ces nombreuses heures de bénévolats lors de nos différentes activités.

- **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT (08 JANVIER 2013 AU 9 AVRIL 2013)**

Ré : 2013-008

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivées et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Grand-Métis de nommer monsieur Réjean Gendron, maire suppléant pour la période du 8 janvier au 9 avril 2013.

ADOPTÉE

- **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 141, ROUTE DU DOMAINE**

Demande de dérogation mineure au 141, route du Domaine

Permettre de régulariser la situation d'un bâtiment dérogatoire par rapport aux marges de recul avant et latérale prescrites.

Le bâtiment a été agrandi (ajout d'un garage intégré) dans le passé, par un autre propriétaire. La marge de recul avant prescrite est de 7 m et la marge de recul avant actuelle du garage intégré est de 3,71m.

La marge de recul latérale prescrite est de 2m et la marge de recul latérale actuelle du garage intégré est de 1,27m.

Considérant que un permis de construction a été émis pour cet agrandissement le 26 juin 2000, le propriétaire antérieur qui a réalisé cet agrandissement semblait de bonne foi;

Considérant que cet agrandissement ne cause pas un préjudice sérieux au voisin immédiat;

Considérant que le refus de cette dérogation mineure pourrait engendrer un préjudice sérieux au propriétaire actuel du 141 route du Domaine;

Ré : 2013-009

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu par les conseillers présents d'accepter la demande de dérogation du 141 route du Domaine tel que demandé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question n'a été posée au Conseil.

LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Ré : 2013-010

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 7h55.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

M. Richard Fournier, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Procès-verbal signé par M. Richard Fournier, maire, le 05 février 2013.